



CLUB AUTO TOUT TERRAIN DE L'ISLE ADAM

Comment s'inscrire au CATTIA ?

Le CATTIA est une association où l'on y trouve la somme et le mélange de ce que tous les adhérents y apportent. La bonne humeur et l'entretien de la piste dépendent de l'implication de chacun de ses membres. Nous avons autant de gens qui font de la compétition que de gens qui ne roulent qu'en loisir. Notre piste est avant tout destinée aux TT 1/8, nous acceptons cependant les truggy et les buggy 1/10 bien que notre piste ne soit pas très adaptée à cette échelle.

Les débutants sont les bienvenus sous réserve qu'ils s'intéressent un minimum à la mécanique. Vous trouverez des gens pour vous apprendre comment faire et vous accompagner, mais nous ne ferons pas la mécanique à votre place.

- **Pour vous inscrire au club**, il suffit de télécharger le formulaire sur notre site internet et de le renvoyer à l'adresse indiquée :

- L'inscription au club est de 60€, elle est majorée de 20€ la première année.
En plus de l'inscription au club, il vous faut obligatoirement une licence FFVRC qui fait office d'assurance.
L'inscription au CATTIA et les licences FFVRC sont à l'année civile (1er janvier au 31 décembre).
C'est le club qui fera la demande de licence à la FFVRC dès lors que le dossier est complet.
- Nous pratiquons un tarif **famille (sous condition de prendre les licences au CATTIA)** qui permet de ne payer qu'une seule fois les 60 € pour toute la famille, majorée de 20 € la première année.
Il faut néanmoins une licence FFVRC par personne.

Les enfants mineurs doivent être accompagnés d'un adulte qui devra lui aussi être titulaire d'une licence.

Nous demandons aux adhérents de participer à l'entretien du circuit. Il est donc demandé deux chèques de 10€ à titre de caution lors de l'inscription. Les chèques seront encaissés si l'adhérent ne participe pas à au moins deux séances de travaux organisées chaque année.

Une fois inscrit, vous pouvez venir rouler tous les jours de la semaine, en respectant strictement les horaires ci-dessous pour les moteurs thermique:

Du lundi au samedi : 9h => 12h et 14h => 18h

(Ces plages ne s'appliquent pas aux véhicules électriques qui peuvent être utilisés sans restriction d'horaires).

Le dimanche est interdit à l'utilisation des voitures thermiques, seuls les modèles à propulsion électrique pourront être utilisés.

Merci de remplir complètement et lisiblement le dossier d'inscription (un dossier par personne).

Si vous pratiquez la compétition n'attendez pas la dernière semaine avant votre première course de la saison pour demander votre licence en urgence.

Si vous êtes « pressé », la seule solution pertinente et efficace est d'envoyer votre dossier au plus tôt et ensuite de demander par mail un traitement prioritaire, nous ferons alors dans la mesure du possible.

Nous pouvons également délivrer des licences provisoires aux personnes qui participent à des compétitions au mois de janvier.

Nous ne délivrons pas de licence ni d'attestation provisoire par mail ou sur demande téléphonique si un dossier d'inscription complet ne nous a pas été préalablement transmis.

Au CATTIA, nous acceptons les personnes déjà licenciées dans un autre club, le montant de l'inscription est de 80€. Lors de l'envoi de votre dossier d'inscription, merci de joindre une copie de votre licence.

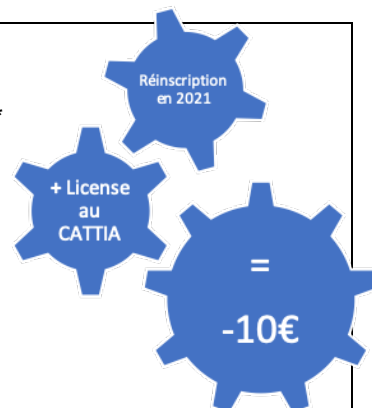
Pour tout renseignement complémentaire, utilisez le lien « contactez-nous » du site Internet (<http://www.cattia.com>).

A bientôt sur la piste !

Cordialement
Le bureau du CATTIA

BULLETIN D'ADHESION 2021

- COTISATION première année ou avec une Licence extérieure	:	80 Euros
ou		
- COTISATION seconde année et années suivantes*	:	60 Euros*
- LICENCE choisie (N / NJ / Li / Lo / A)	: Euros
- Ajoutez 3€ si vous souhaitez recevoir une licence plastique (version carte de crédit)	: Euros
- Casquette CATTIA (Logo brodé)	: Euros
Total	:	_____ €



- Ajoutez **obligatoirement** 2 chèques de 10€ à l'ordre du CATTIA pour éventuelles non-participations aux travaux.

L'inscription au CATTIA et les licences FFVRC sont à l'année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre)

Règlement par chèque à l'ordre du CATTIA en joignant **une photo d'identité** et à renvoyer à l'adresse suivante:

Marc VOLATIER - CATTIA

82 rue de BEAUCHAMP
95150 TAVERNY

Tel: 06 45 56 42 90

Mail: tresorier.club.cattia@orange.fr

LICENCES FFVRC: Entourer la licence souhaitée **obligatoire pour adhérer au club** qui permet d'être assuré et de participer à différents championnats (sauf pour les licences Loisir et Accompagnateur).

La licence est désormais dématérialisée (vous devrez l'imprimer si besoin). Possibilité de l'obtenir en version carte plastifiée (3€).

NATIONALE : 58 €
Inscription possible à tous les championnats

LIGUE : 41 €
Inscription aux courses du championnat Promo et/ou Open

NATIONALE JEUNE -16 ANS : 27 €
Inscription possible à tous les championnats

LOISIR : 24 €
Inscription aux courses amicales et accéder aux zones de courses

ACCOMPAGNATEUR : 17 €
Obligatoire pour les ramasseurs, les mécaniciens et circuler dans les zones de courses.
Elle ne permet pas de piloter une voiture radiocommandée.

Casquette
(logo brodé)
10€



NOM : **PRENOM :**

DATE DE NAISSANCE : **NATIONALITE :**

ADRESSE :

EMAIL :

TEL : **N° DE LICENCE :**

CATEGORIE : Thermique Brushless

Date :

La signature de la charte de l'adhérent est **obligatoire** pour l'adhésion au club CATTIA.
Les enfants sont sous la responsabilité parentale lors de l'utilisation des infrastructures du club.

Signature du responsable légal pour les mineurs:

l'utilise :
(l'accepte d'être informé par l'un de ces moyens)

Facebook

Messenger

WhatsApp

Charte de l'adhérent

Le CATTIA n'est pas une entreprise prestataire de services. Le paiement d'une adhésion ne donne pas tous les droits.
Le club CATTIA est une association qui vit par l'implication et la participation de ses adhérents.
Chacun doit pouvoir profiter de son loisir dans le respect des autres adhérents.

En vous inscrivant au club CATTIA, vous vous engagez à :

- I. Respecter (et faire respecter) strictement les horaires :

Du lundi au samedi : **9h => 12h et 14h => 18h** (Pour les moteurs thermiques)
Ces plages ne s'appliquent pas aux véhicules électriques qui peuvent être utilisés sans restriction d'horaires.
- II. Le dimanche est interdit à l'utilisation des voitures thermiques, seuls les modèles à propulsion électrique pourront être utilisés.
- III. Refermer systématiquement la barrière après votre arrivée comme après votre départ.
Pensez à brouiller le code du cadenas.
- IV. Ne pas fumer dans les stands ni sur le podium ni dans la zone des ravitaillements.
Les autres personnes n'ont pas à être exposées au danger notamment en présence de carburant.
Vous en serez tenu pour responsable en cas d'incident.
- V. Emportez vos déchets (alimentaires, emballages, mégots, pièces de modélisme usagées, etc...)
Les autres membres du club ne sont pas là pour ramasser vos poubelles !!!
- VI. Participer aux travaux d'entretien de la piste et aider à la préparation des manifestations.
- VII. Faire preuve de courtoisie à l'égard des riverains et visiteurs.
Le comportement de chacun engage l'image du club.
- VIII. Rouler à une allure modérée sur le chemin d'accès au circuit sans faire peur aux promeneurs ni les noyer dans un nuage de poussière ou les éclabousser en roulant dans les flaques d'eau.
- IX. Respecter les bénévoles du bureau qui ne sont pas à votre disposition 24h / 7j. Anticipez vos demandes...
Merci de remplir lisiblement les formulaires...
- X. Signaler via le site Internet ou tout autre moyen les éventuelles dégradations au circuit.
Prévenir rapidement en cas de disparition du cadenas.
- XI. Respecter les règles de sécurité élémentaires et assurer la sécurité de vos invités.
Ne jamais laisser un non licencié, quel que soit son âge, accéder au circuit en lui-même ou faire du ramassage.
- XII. Ne pas inviter à rouler sur la piste des personnes extérieures au club sans accord préalable du bureau.
Il est strictement interdit d'indiquer le code du cadenas du portail d'entrée.
- XIII. Ne pas faire de feu ou barbecue sans accord préalable du bureau.

Le non-respect d'au moins l'une de ces règles de sécurité et/ou de courtoisie élémentaire est un motif d'exclusion.

Signature de l'adhérent